

## **Dossier électronique du patient : CARA soutient la volonté du Conseil fédéral et passe à la vitesse supérieure**

**Il y a une année, l'Association CARA, qui regroupe les cantons de Fribourg, Genève, Jura, Valais et Vaud, a lancé le dossier électronique du patient (DEP) en Suisse occidentale. Aujourd'hui, 7500 dossiers électroniques sont ouverts chez CARA, ce qui représente près de 90 % des dossiers ouverts sur l'ensemble du pays. L'année de mise en place a permis à CARA d'améliorer toutes les pièces du dispositif qui permet à la patiente ou au patient d'accéder plus facilement à ses documents de santé et à les partager avec les professionnelles et les professionnels de santé de son choix. CARA a profité de son expérience pour formuler des propositions concrètes de simplification et se réjouit de constater que les mesures annoncées par le Conseil fédéral le 27 avril dernier vont dans le même sens.**

L'Association CARA met gratuitement à disposition de la population et des prestataires de soins depuis le 31 mai 2021 une plateforme de santé numérique hautement sécurisée qui héberge le dossier électronique du patient (DEP). Un an après son lancement en Suisse occidentale, 7457 personnes ont ouvert leur dossier, et 909 institutions de santé ont rejoint CARA afin de partager des documents de santé avec les patientes et patients. Consciente que ce développement reste modeste, CARA veut aujourd'hui se donner les moyens de passer à la vitesse supérieure.

Durant ces douze premiers mois d'exploitation, CARA a continuellement amélioré le service, notamment en vue d'en simplifier l'accès. La plupart des établissements hospitaliers peuvent déposer des documents dans le DEP et de plus en plus de professionnels du secteur ambulatoire participent au système. Les premières expériences de partage de documents ont eu lieu, avec des bénéfices manifestes pour les patients et leurs proches, selon le retour des utilisatrices et utilisateurs. Les Genevoises et les Genevois qui utilisaient précédemment MonDossierMédical.ch ont pu faire transférer leurs documents dans leur nouveau DEP CARA. Désormais, tous les cantons mettent gratuitement à la disposition de leur population un moyen d'identification électronique, clé numérique indispensable pour accéder à la plateforme CARA de manière sûre.

L'ensemble des hôpitaux et cliniques privées, les principales organisations de soins à domicile, des pharmacies et des EMS des cantons membres participent déjà au DEP de CARA. Les cabinets médicaux représentent même deux tiers des organisations de santé affiliées. Cette diversité rend désormais le système beaucoup plus attractif. Une véritable dynamique d'utilisation s'est enclenchée pendant cette première année de mise en place, ouvrant désormais la voie à un déploiement du DEP à large échelle en Suisse occidentale.

### **Une plateforme hautement sécurisée**

CARA apporte une attention particulière à la sécurité des informations qui lui sont confiées. Les données du DEP sont cryptées et hébergées en Suisse sur des serveurs décentralisés. Elles sont accessibles uniquement aux personnes autorisées par la patiente ou le patient après une double authentification. Le DEP est protégé par un moyen d'identification électronique certifié, qui garantit que la personne qui accède aux données est bien celle qu'elle prétend être. Le DEP de CARA est certifié et répond à plus de 450 exigences fixées par la loi fédérale. En plus des tests de sécurité prévus par la loi, CARA mène ses propres tests d'intrusion indépendants. L'Association a mis en place un système de surveillance qui permet de détecter chaque tentative d'intrusion en temps réel et le cas échéant de prendre des mesures avant que les pirates n'accèdent aux données. Les institutions de santé affiliées s'engagent à respecter les règles de base en matière de sécurité (antivirus, pare-feu, mises à jour régulières, etc.). CARA sensibilise enfin l'ensemble des utilisatrices et des utilisateurs aux bonnes pratiques à adopter en matière de sécurité.

### **Des améliorations nécessaires**

L'expérience acquise par CARA durant cette première année d'exploitation va déboucher sur certaines optimisations. CARA plaide du reste pour une simplification du dispositif mis en place au niveau national. Les mesures annoncées le 27 avril dernier par le Conseil fédéral en vue d'une révision de la Loi sur le dossier électronique du patient vont dans le sens des propositions de CARA. En effet, la répartition des responsabilités prévue par la loi actuelle gagne à être optimisée, notamment par la mise en place d'une infrastructure centralisée pour le DEP à disposition des communautés régionales, ainsi que par une intégration facilitée de cette infrastructure aux systèmes utilisés par les professionnelles et professionnels de

la santé. CARA rejoint également les propositions de la CSSS-N dont la motion<sup>1</sup> doit être traitée le 11 mai prochain.

L'expérience met en évidence les avantages du projet des cinq cantons membres de CARA. La dynamique de service public portée par CARA permet de rassembler une diversité d'acteurs autour des objectifs ambitieux de santé publique. Les cantons sont confiants dans leur capacité à rendre le système de santé plus efficient, notamment grâce à une implication accrue de la patiente et du patient dans sa prise en charge, ainsi qu'à une meilleure collaboration interprofessionnelle. C'est pour stimuler cette mutation profonde du système que les cantons membres de CARA investissent dans la santé numérique.

Au-delà du DEP, CARA met à disposition des professionnels de santé un outil de transfert de document hautement sécurisé. De plus, l'Association développe actuellement un plan de médication partagé, qui vise à offrir une vision exhaustive et à jour du traitement médicamenteux du patient. Enfin, CARA a publié le 29 avril dernier un appel d'offres public visant à compléter son DEP d'un plan de soins partagé, outil visant à appuyer les équipes interprofessionnelles dans la prise en charge de patients chroniques ou complexes.

#### Contacts médias

- **Jacques Gerber**, Ministre chargé du Département de l'économie et de la santé du canton du Jura, Président de l'Association CARA ; 032 420 52 03, [secr.sic@jura.ch](mailto:secr.sic@jura.ch)
- **Philippe Demierre**, Conseiller d'État chargé de la Direction de la santé et des affaires sociales du canton de Fribourg ; 026 305 29 00 — disponible de 12h30 à 13h00
- **Mauro Poggia**, Conseiller d'État chargé du Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé du canton de Genève ; par l'intermédiaire de M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, 079 935 86 75, [laurent.paoliello@etat.ge.ch](mailto:laurent.paoliello@etat.ge.ch)
- **Mathias Reynard**, Conseiller d'État chargé du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture du canton du Valais ; 027 606 50 90, [SSP-MEDIAS@admin.vs.ch](mailto:SSP-MEDIAS@admin.vs.ch)
- **Rebecca Ruiz**, Conseillère d'État chargée du Département de la santé et de l'action sociale du canton de Vaud ; 021 316 50 04, [medias.sgdsas@vd.ch](mailto:medias.sgdsas@vd.ch)

#### CARA en bref

Fondée en 2018, l'Association CARA regroupe les cantons de Fribourg, Genève, Jura, Valais et Vaud. Grâce à une approche coordonnée, CARA propose une plateforme de santé numérique unique à toute la population et tous les prestataires de soins des cantons membres. Certifié selon les exigences de la loi fédérale, le DEP de CARA offre une solution de stockage et de partage des documents de santé hautement sécurisée.

#### Le dossier électronique du patient

Le dossier électronique du patient vise à renforcer la coordination, la continuité et la sécurité des soins. Il contient les informations pertinentes déposées par les professionnelles et les professionnels de la santé, et les rend accessibles à la patiente ou au patient, ainsi qu'aux professionnels autorisés par ce dernier. Grâce à la vue d'ensemble des examens et traitements réalisés, les prestataires de soins gagnent du temps et peuvent assurer une prise en charge de meilleure qualité.

[www.cara.ch](http://www.cara.ch) — [medias@cara.ch](mailto:medias@cara.ch)

**Dossier de presse complet : [www.cara.ch/medias](http://www.cara.ch/medias)**

---

<sup>1</sup> Le Conseil national traitera le 11 mai 2022 la motion 22.3015 « Concevoir un dossier électronique du patient adapté à la pratique et garantir son financement », déposée par la commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS-N).